

Québec, le 29 novembre 2019

Monsieur Gilles Bélanger
Directeur général
Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré
100, Place de la Mairie
Saint-Faustin–Lac-Carré (Québec) J0T 1J2

Monsieur le Directeur général,

Au nom de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, je vous transmets une copie certifiée conforme du rapport d'audience publique de la Commission municipale du Québec (CMQ) sur la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré.

Suivant la recommandation de la CMQ et conformément à l'article 24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), je vous informe que la ministre ordonne la consultation des personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré au moyen d'un scrutin référendaire, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Le scrutin référendaire se tiendra le 31 mai 2020 et la question sera la suivante : « Souhaitez-vous, oui ou non, que la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré change son nom en celui de Municipalité de Mont-Blanc ». Les dépenses occasionnées par cette consultation seront à la charge de la Municipalité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec M^{me} Claudette Larouche, directrice régionale de Laval et des Laurentides, au 450 569-7646, poste 81501.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric Guay

p. j. Rapport de la CMQ sur la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré

